Conseil Municipal Jeunes

Les élections...

☑ L'élection se déroulera le vendredi 5 avril 2024

☑ Les enfants non-scolarisés dans la commune ou ne pouvant pas se présenter le jour de l'élection **voteront par correspondance.**

☑ Le vote devra parvenir à la Mairie au plus tard le matin du jour de l'élection.

☑ Le dépouillement se fera le jour même, à 19 h sur le lieu du bureau de vote.

☑ Pour être électeur : Résider à Peyrieu et être âgé de 8 à 16 ans.

Comment voter ?

Rendez-vous au bureau de vote à l'école...

Le bureau de vote sera installé dans la salle du conseil (ancienne classe de José)
Le vendredi 5 Avril 2024 (possibilité de vote par correspondance. Voir encadré.)

Il sera ouvert de :

- 15h à 19h00 pour les électeurs

Le dépouillement des votes est ouvert à tous et aura lieu sur place, à 19 heures.

Tous les électeurs (enfants du CE2 au CM2) recevront à l'école, tout le matériel de vote dont une carte d'électeur (à remplir et à signer).
Pour les collégiens, ils le recevront par courrier. Si un de tes amis ne l'a pas reçu, Merci de contacter Céline au 07.86.96.16.33.

ou

Le vote par correspondance :

Remplis le bulletin de vote (à récupérer en Mairie ou Panneau Pocket), place-le dans l'enveloppe violette, puis fais par venir ton vote en mairie, dans une enveloppe de ton choix, en mentionnant au dos ton nom et ton prénom.

Attention !

Les votes par correspondance seront clos vendredi 5 Avril à 12h.

Ils doivent être remis en mairie ou expédiés par courrier, le cachet de la Poste faisant foi.

Mairie de Peyrieu– rue des écoles - 01300 PEYRIEU
Tél. 04.79.42.00.14 _ Mail : communedepeyrieu@orange.fr